

**SERVICES D'AIDE À DOMICILE :  
POUR DES FINANCEMENTS À LA  
HAUTEUR DES BESOINS !**



**Manifestation devant le ministère des Affaires sociales  
et de la Santé**

**Mardi 5 juin 2012 de 14h à 16h  
pour sauver trois services d'aide à domicile  
de l'Association des paralysés de France**

Contact presse : Evelyne Weymann : [evelyne.weymann@apf.asso.fr](mailto:evelyne.weymann@apf.asso.fr)  
01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37

## **MANIFESTATION MARDI 5 JUIN DEVANT LE MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE**

L'Association des paraplégés de France (APF) lance un cri d'alarme sur la situation préoccupante de ses services d'aide à domicile en Ile-de-France et plus particulièrement pour trois d'entre eux, actuellement en péril ! En effet, les Services d'Auxiliaires de Vie (SAV) de Nanterre (92) et de Pantin (93) ainsi que le Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD) de Choisy-le-Roi (94) connaissent des situations financières dramatiques ; les différents Conseils généraux refusant de financer ces services à la hauteur des besoins des personnes.

L'APF ne peut se résoudre à fermer ces services d'aide à domicile et ainsi priver plus d'une centaine de personnes d'une aide à domicile indispensable et autant de salariés de leur emploi !

L'APF milite pour un droit à compensation sans reste à charge pour les usagers, ni pour l'association qui ne peut supporter plus longtemps de tels coûts !

C'est pourquoi l'association organise une manifestation mardi 5 juin devant le Ministère des Affaires sociales et de la Santé de 14h à 16h pour demander des financements à la hauteur des besoins des personnes !

### **> Pour des financements à la hauteur de besoins pour tous !**

La Prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide personnalisée allouée aux personnes en situation de handicap afin de financer leurs besoins liés à la perte d'autonomie. Le montant de cette prestation est de 17,59€ de l'heure en cas de recours à un service prestataire comme ceux de l'APF. Le coût horaire de la majorité des services d'aide à domicile de l'APF est tarifé par les Conseils généraux à hauteur de 25 à 28€ de l'heure, pour un coût réel de 26 à 31€ de l'heure. L'APF prend donc en charge, au minimum, 8€ par heure d'aide à domicile effectuée, car l'association refuse de faire payer ce reste à charge aux usagers ! Ces surcoûts financiers mettent l'association dans une situation financière particulièrement difficile, qui si elle n'est pas résolue rapidement, pourrait entraîner la fermeture de ces 3 services d'aide à domicile !

L'APF demande donc aux 3 Conseils généraux concernés un financement à la hauteur des besoins des personnes comme le font la plupart des Conseils généraux en France !

L'APF souligne que ses services d'aide à domicile apportent des prestations de qualité pour tous, sans participation financière des usagers, sans discrimination liée au type de handicap ou aux lieux d'habitation et avec du personnel formé et qualifié.

### **> Manifestation mardi 5 juin : SOS services en détresse !**

Près de 150 personnes (usagers et salariés des services d'aide à domicile, adhérents et salariés de l'APF) sont donc attendus mardi 5 juin devant le Ministère des Affaires sociales et de la santé, 14 avenue Duquesne - Paris 7<sup>e</sup>. De 14h à 16h, les manifestants feront entendre leurs voix pour réclamer un financement à la hauteur des besoins.

Le président de l'APF et le représentant régional APF Ile-de-France prendront la parole, et des usagers des services d'aide à domicile ainsi que des directeurs de services apporteront leurs témoignages. Un mur de bouteilles à la mer avec des messages d'usagers des « services en détresse » sera également installé devant le Ministère des Affaires sociales et de la Santé.

L'association a demandé à être reçue par la Ministre déléguée aux Personnes handicapées, Marie-Arlette Carlotti, durant cette manifestation.

**Les journalistes sont invités à assister à la manifestation  
mardi 5 juin 2012 de 14h à 16h  
devant le Ministère des Affaires sociales et de la Santé  
14 avenue Duquesne - Paris 7<sup>e</sup>.**

**Lors de cette manifestation,  
Jean-Marie Barbier, président de l'APF ;  
Jacky Decobert, représentant régional APF Ile-de-France  
et des usagers, salariés et directeurs des services d'aide à domicile  
prendront la parole.**

Merci de bien vouloir confirmer votre présence avant lundi 4 juin 17h à  
Evelyne Weymann : [evelyne.weymann@apf.asso.fr](mailto:evelyne.weymann@apf.asso.fr)  
01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37

## TEMOIGNAGES D'USAGERS DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE

### **Mme Boucher, bénéficiaire du SAV de Nanterre**

« Usager depuis quelques mois du SAV de Nanterre, je vois la différence avec mon ancien service d'aide à domicile ! Avant j'étais pris en charge par une autre structure qui ne me satisfaisait pas du tout. Les auxiliaires de vie n'étaient pas ponctuelles et mes soins n'étaient pas bien effectués. De plus, je ne mangeais qu'une ou deux fois par jour. Je n'avais plus le moral et j'en ai vraiment souffert physiquement et psychologiquement. Mais aujourd'hui avec le SAV APF, je constate vraiment une grande différence et je peux dire que je revis ! Les auxiliaires de vie connaissent bien leur travail et effectuent mieux les gestes. Je suis levée plus tôt et couchée plus tard, ma poche est régulièrement changée et je mange 3 fois par jour ! Aujourd'hui je ne pourrais pas me passer de ce service et ne veut en aucun cas avoir à faire, à nouveau, à un service de moins bonne qualité ! »

### **Mme Mora, bénéficiaire du SAV de Nanterre**

« Le SAV de Nanterre m'est vitale et indispensable au quotidien. Je bénéficie de 11h d'interventions par jour pour tous les actes de la vie quotidienne : lever, toilettes, habillage, préparation des repas, coucher, etc. Je bénéficie de SAV APF depuis 2005 et j'en suis très satisfaite. Je vis sous le seuil de pauvreté avec l'Allocation Adulte Handicapés, ce qui est déjà très peu pour payer le loyer, le gaz, l'électricité et les factures de la vie courante. Il me serait totalement impossible de dépenser le moindre euro pour les services d'aide à domicile ! Les sommes seraient exorbitantes pour 11h d'interventions par jour !

L'été dernier, je suis partie quelques jours en vacances chez une amie et je suis passée par un autre service d'aide à domicile pour lequel j'ai dû payer 8€ par heure d'intervention, soit 88€ par jour !

Les auxiliaires de vie sont nos pieds et nos mains, sans elles, je ne mange pas, je ne m'habille pas et je ne pourrais pas être propre ! Elles sont totalement indispensables à ma vie quotidienne, c'est pourquoi je me mobilise pour défendre mon service ! »

### **M. Knockaert et son épouse, bénéficiaires du SAV de Pantin**

« Mon épouse et moi-même sommes usagers du SAV APF depuis 2008. Avant, lorsque j'étais encore valide, je m'occupais de ma femme avec ma belle-mère, mais depuis mon accident nous bénéficions, à nous deux, de 8h d'interventions à domicile par jour. Nous sommes satisfaits du SAV APF et notamment de l'amplitude horaire qui est proposé ! En 2008, nous pouvions choisir entre les services de l'APF et ceux de la mairie, et c'est l'amplitude horaire et le contact avec les auxiliaires de vie qui nous ont décidées ! Aujourd'hui nous sommes levés à 7h30 et couchés à 21h alors qu'avec les services de la mairie nous aurions été couchés à 17h ou 18h !

Le service APF nous garantit également une prise en charge intégrale de ces services, sans reste à charge qui nous serait impossible à financer ! Comment pourrions-nous financer 8h d'interventions quotidiennes 7 jours sur 7 ? Le service doit rester gratuit pour tous sinon ce n'est pas une réelle compensation du handicap ! La remise en cause de ce service est très problématique pour nous et c'est pourquoi nous manifesteront mardi 5 juin ! »

### **Mme Da Silva, mère d'une bénéficiaire du SAAD de Choisy-le-Roi**

« Ma fille de 28 ans, qui vit chez nous à la maison, bénéficie de 3h d'intervention par jour. Avant je m'occupais d'elle avec l'aide de la famille, mais maintenant je suis trop âgée et je n'arrive plus à la porter et à m'en occuper seule. Le SAAD de Choisy-le-Roi s'occupe de la toilette, de l'habillage et du coucher. Ces services sont indispensables pour ma fille. Si le service venait à s'arrêter, je ne sais pas comment je ferais, je n'ai absolument aucune autre solution ! »

## LES SERVICES D'AIDE A DOMICILE APF : DES SERVICES DE QUALITE SANS SURCÔÛ FINANCIER !

Les services d'aide à domicile APF sont des services de qualité pour tous :

- sans participation financière
- sans discrimination liée au type de handicap
- sans discrimination liée à des lieux d'habitation isolés
- avec du personnel diplômé, formé et qualifié

Ces services ont de nombreux atouts dont :

- une connaissance approfondie du public accueilli
- des services à taille humaine
- des auxiliaires de vie formées et fidèles
- des usagers suivis depuis longtemps et bien connus des services APF
- des interventions adaptées aux éventuelles évolutions des pathologies, à la situation famille des usagers et à leur vieillissement
- un accompagnement de personnes en fin de vie
- un service d'astreinte 7h à 23h ou minuit selon les services, tous les jours de la semaine week-end et jours fériés compris
- des prestations modulables selon les besoins des personnes

### > Les services d'aide à domicile en chiffres

#### **Service d'Auxiliaires de Vie (SAV) de Nanterre (92) :**

- 41 usagers répartis sur tout le département pour des horaires d'intervention compris entre 30 min et 6h d'affilés par usager
- 29 salariés dont 26 auxiliaires de vie
- Intervention moyenne mensuelle : 1812 heures

#### **Service d'Auxiliaires de Vie (SAV) de Pantin (93) :**

- 32 usagers répartis sur tout le département
- 33 salariés
- Intervention moyenne mensuelle : 2500 heures

#### **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) de Choisy-le-Roi (94) :**

- 33 usagers répartis sur tout le département
- 33 salariés dont 29 auxiliaires de vie
- Intervention moyenne mensuelle : 2200 heures